

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 4 Avril 2023

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 82

Pouvoirs : 11

Membres votants : 93

Date de la convocation : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi quatre avril à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Edmond DESHAYES, Christian DESLANDE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Martine DUTOIR (Suppléant de Roger BONNEVILLE), Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Valérie GUYOMARD (Suppléant de Joël DESCAMPS), Patrick HAUTECHAUD, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Gérard LELOUP, Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Philippe MATHIERE, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSCHE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU.

Etaient absents/excusés : Jean-Michel ADELIN, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Franck GIFFARD, Jean-Marie GOSSE, Sonia GUEDON, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Marie-Françoise LECLERC, Camille Brigitte PANNIER, Jean PLENECASSAGNE, Bruno PRIVE, Denis SZALKOWSKI, Josiane VARAISE, Guillaume WIENER.

Pouvoirs : Michel AUGER Donne procuration à Yves RUEL, Christian BAISSSE Donne procuration à André VAN DEN DRIESSCHE, Anne BARTHOW Donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Sabrina BECHET Donne procuration à Sara FERAUD, Laure BONMARTEL Donne procuration à Gérard LEMERCIER, Sandrine BOZEC Donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Jean-Pierre DELAPORTE Donne procuration à André ANTHIERENS, Patrick LHOMME Donne procuration à Jean-Louis GROULT, Sébastien ROEHM Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD, Nicolas SEYS Donne procuration à Myriam DUTEIL, Jean-Baptiste VOISIN Donne procuration à Frédéric SCRIBOT.

Délibération n° 34/2023 : Attribution d'une subvention 2023 au Budget annexe de la Régie des Transports

La Régie des Transports a les missions suivantes :

- Exécution de services réguliers de transport public routier de personnes (transports scolaires, périscolaires et activités parascolaires),
- Exécution de services occasionnels de transport public routier de personnes (pour le compte des établissements scolaires, associations, communes et autres collectivités territoriales),
- Exécution de services à la demande de transport public routier de personnes.
- Planification des déplacements dans le cadre des activités des services de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (activités du CIAS, piscine, ...).

Ce budget est financé par les recettes de la Région via le contrat d'exploitation transports scolaires (la régie est rémunérée en tant que transporteur) et d'autres organismes dans le cadre de déplacements extra-scolaires (ex : CIAS).

Ces financements ne suffisent pas pour l'équilibre du Budget compte tenu de la baisse d'activité liée à la crise sanitaire, il est donc proposé que le Budget de l'INTERCOM abonde le budget annexe de la Régie par une subvention d'équilibre.

Après finalisation du budget annexe 2023 de la Régie des Transports et afin de lui permettre de mener l'ensemble de ses actions, la subvention nécessaire à l'équilibre du budget est de 216 253 €.

Pour mémoire la subvention prévue au budget 2022 était de 136 000 € ajustée en cours d'année à 170 700 € pour tenir compte de l'augmentation des carburants.

L'augmentation de la subvention 2023 est due notamment à la prise en compte des services supports.

L'Intercom a mis en place depuis sa création la mutualisation de services supports (Administration générale, Finances, Ressources humaines, communication, service informatique, accueil, etc.) Cette gestion centralisée des dépenses est la méthode d'organisation la plus traditionnelle. Elle permet d'optimiser le coût de la masse salariale, de contrôler le prix des produits et services achetés par les collaborateurs pour le compte de l'organisation. Elle permet de réduire les coûts par l'effet de la massification de la commande. Elle permet de fixer des objectifs de maîtrise et d'optimisation des coûts aux gestionnaires.

Depuis le 1er janvier 2023 les services supports ont été étendus et généralisés à l'ensemble des services et budgets annexes dont celui de la Régie des Transports.

IL EST PROPOSE d'inscrire une somme de 216 253 € sur le budget principal de l'Intercom afin de subventionner le budget de la Régie Transport Scolaire et lui permettre de mener l'ensemble de ses actions.

Considérant qu'afin de faire face à l'ensemble des dépenses prévues sur ce budget, il est nécessaire de voter une subvention d'équilibre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le code général des collectivités ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant la demande de subvention du budget la Régie Transport scolaire, pour équilibrer son budget ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **ACCORDE** une subvention d'un montant de 216 253 € à la Régie des Transports ;
- ✓ **INSCRIT** le montant à l'article 657364 du budget Principal de l'Intercom ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à verser cette subvention en plusieurs acomptes au cours de l'année 2023

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
82	11	93	0	93	0	93

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits,
Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20230404-34_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Affichage : 11/04/2023